

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL
18 janvier 2018 à 20h30 en Mairie

Le 18 janvier à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Nathalie VERON par Pierre QUILLERE, Jérémy ARAQUE par Juan GARCIA RODRIGUEZ, Jean-Paul BERNIER par Michel DAUTEUIL, Nathalie PIETREMENT par Pascal POISSON, Karine BOCQUET par Etienne DHUICQ, Yvonne THIMOND par Brigitte LAGRUE, Jean-Paul COLMONT par Nelly GRIFFON, Jacky PINGRET par Régis NOIZET

Absents excusés : Catherine RUIZ, Romain GIRARDIN

Absents non excusés: Hélène D'ARAUQUY, Morgane DOR

Olivier CHANOINAT, Trésorier, excusé

Pierre QUILLERE a été nommé secrétaire.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h35

Lecture du registre des délibérations du 14 décembre 2017 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

Communications

22/01/2018 - 18h Commission des travaux

22/01/2018 - 20h30 Commission animation

25/01/2018 - 18h Vœux Ville / CCBC

02/02/2018 - Classe en entreprise (Axon) à l'orangerie du Château

10/02/2018 - 10h AG FNATH

13/02/2018 - 20h30 Conseil municipal

Avancement extension Pôle santé

Devenir du couvent de Montléan

Courrier R.JACQUES sur les animations de Noël

DELIBERATIONS

2018-9701 - Délégation de service public relative à l'exploitation des marchés d'approvisionnement - convention de délégation provisoire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer sur la DSP provisoire pour la gestion des marchés d'approvisionnement.

L'entreprise Nouveaux Marchés de France, gestionnaire depuis 2016 a été placée en liquidation judiciaire au 14 décembre 2017 avec poursuite d'activité jusqu'au 31 décembre 2017 par le Tribunal de Commerce de Versailles.

Conformément à la réglementation, afin d'assurer la continuité du service public, il est possible de conclure pour une durée limitée, une procédure de délégation de service public sans publicité ni mise en concurrence. L'objectif étant de permettre la continuité du marché, son organisation, la prospection pour attirer de nouveaux commerçants et l'encaissement des droits de place.

Il est proposé de conclure un contrat du 22 janvier 2018 au 30 juin 2018 afin de permettre de faire le choix entre la reprise en régie ou le maintien d'une délégation de service publique et relancer les procédures associées.

2 entreprises ont proposé une offre.

- EGS
- Les Fils de Madame Géraud

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE d'attribuer la DSP provisoire à l'entreprise EGS avec une redevance versée à la ville de 1667 € sur la période.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat

Adopté à l'unanimité

2018-9702 - Réalisation de travaux dans le logement situé au 3 place du Vert Galant

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la réalisation de travaux dans un logement situé au 3 Place du Vert Galant.

Suite à un contrôle de l'Agence Régionale de Santé, un arrêté préfectorale en date du 9 novembre 2017 a mis en demeure les propriétaires du logement de réaliser des travaux de mise en sécurité.

Aucun travaux n'ayant été réalisés, il revient au maire (à défaut au Préfet) de les faire exécuter d'office au frais des propriétaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

S'OPPOSE à la réalisation des travaux

Opposition à l'unanimité - 23 voix contre

2018- 9703 - Convention de partenariat avec l'association PISTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de partenariat avec l'association PISTE. Il s'agit ici du renouvellement de la convention signée en 2017. L'objectif est de confier à l'association l'entretien de certaines zones de la Ville dont notamment:

- Les entrées de ville
- Les 1ère, 2ème et 3ème avenues
- Le parcours de santé

La présence de l'association correspond en moyenne sur l'année à 4 jours par mois pour une équipe de 7 personnes pour un coût de 15 000 € annuel.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association PISTE.

Adopté à l'unanimité.

2018-9704 -Subvention d'équipement au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de verser une subvention d'équipement au CCAS. Il s'agit ici de financer les investissements liés à la mise en place du RAM. La même somme sera versée par le CCAS d'Esternay avec lequel ce service est mutualisé.

DECIDE d'attribuer une subvention de 1978,18 € au CCAS de Montmirail.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail

